

SESSION DU 14 MARS 2016**RAPPORT N° FIN 2**

Acte certifié exécutoire

Envoyé : 25/03/2016

Réception par le préfet : 25/03/2016

Publication : 25/03/2016

Pour l'"Autorité Compétente" par délégation

■ **DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE RESSOURCES**■ **SERVICE FINANCES****9225****Présentation générale du budget primitif 2016**

Le budget 2016 s'élève en dépenses à 788,5 millions d'euros. Ce montant représente les crédits nouveaux 2016 hors les écritures liées aux crédits revolving.

Il illustre la première année de mise en œuvre en année complète du projet de mandat « La reconquête républicaine des territoires » adopté par l'assemblée départementale en juillet 2015.

1. Un budget réunissant les conditions de mise en œuvre de trois priorités d'action :

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire, ce budget primitif crée les conditions nécessaires à la mise en œuvre de 3 priorités d'action :

- Première priorité : l'enfance et la jeunesse. L'année 2016 sera la première année de mise en œuvre du Plan de lutte contre la pauvreté des enfants dont la déclinaison opérationnelle est présentée dans le cadre de la présente session. Cette année sera également mise à profit pour construire en lien étroit avec nos partenaires institutionnels et associatifs, le nouveau schéma départemental enfance-famille permettant à la collectivité de renouveler son action publique et le cadre de ses partenariats afin d'élaborer des réponses mieux adaptées à l'évolution des besoins des usagers. En ce sens, les moyens consacrés à la protection de l'enfance sont confirmés et renforcés notamment avec un budget consacré à l'aide sociale à l'enfance en évolution de 5,7 millions d'euros par rapport à 2015. En faisant du plan collèges nouvelles générations le premier poste d'investissement du département, l'assemblée départementale traduit l'ambition portée à la jeunesse.

- Deuxième priorité, la solidarité avec les territoires. 18,1 millions d'euros sont inscrits au titre de la contractualisation par le département pour le soutien aux projets des territoires, dont 4,8 millions d'euros de crédits de paiements au titre du Contrat Territoires Solidaires.

L'engagement du conseil départemental dans les territoires mobilise au-delà des crédits territoriaux, les rapports consacrés aux infrastructures et au Très Haut Débit, ainsi qu'à l'ingénierie territoriale, à la mise en œuvre du schéma d'accessibilité des services publics conduit conjointement avec l'Etat en témoignent. A travers l'ensemble de ces politiques publiques, ce sont près de 40 millions d'euros (39,4 millions d'euros exactement) qui sont consacrés à la solidarité en direction des territoires de Meurthe-et-Moselle.

- Troisième priorité : le soutien à l'emploi. Ce budget primitif confirme un haut niveau d'investissement arrêté à 122,7 millions d'euros dont près du tiers des crédits (39,1 millions d'euros) est consacrée à la mise en œuvre du Plan Collèges Nouvelles Générations. Cette réalité résulte d'un double choix politique : celui de donner aux jeunes Meurthe-et-Mosellans les moyens de leur réussite, et celui de soutenir, dans un contexte économique fragile, l'activité des entreprises du BTP de nos territoires en rappelant que 84 % de la commande publique départementale bénéficient à des entreprises meurthe-et-mosellanes et 96% à des entreprises lorraines. Ce budget illustre également l'engagement de la collectivité en faveur de la transition écologique, ainsi le Plan Collèges Nouvelles Générations est abondé de 20 millions d'euros consacrés à la réalisation de bâtiments à énergie positive. Le conseil départemental est soutenu dans son action en la matière dès 2016 en bénéficiant des financements spécifiques de la Caisse des Dépôts et Consignations et de la Banque Européenne d'Investissement. La poursuite du plan internet très haut débit pour le développement de tous les territoires en perspective d'un engagement renforcé du conseil régional et l'entretien du réseau routier départemental pour une plus grande sécurité des usagers sont les autres axes principaux de l'investissement départemental.

Le détail des programmes d'investissement est présenté dans chacune des politiques publiques et un rapport de point d'étape spécifique à la mise en œuvre du Plan Collèges Nouvelles Générations est présenté dans le cadre de cette session.

2. Un budget inscrit dans un contexte particulièrement contraint :

Ces trois orientations prioritaires sont des choix clairs inscrits dans un contexte budgétaire toujours plus contraint année après année, et rappelé lors du Débat d'Orientation Budgétaire 2016.

Le niveau de mobilisation par nos concitoyens des trois allocations individuelles de solidarité continue de progresser fortement en 2016 :

	BP 2015	BP 2016	<i>Evolution 2015 / 2016</i>	
APA, PCH, RSA	222,9 M€	234,9 M€	+11,9M€	+5,4%

Le détail de l'évolution en dépenses et en recettes de chacune de ces trois allocations individuelles de solidarité est présenté, comme chaque année, dans un rapport annexé. Retenons que pour la seule année 2016, le reste à charge pour le département du financement des trois allocations individuelles de solidarité s'élève à plus de 102 millions d'euros soit une aggravation de presque 7,8 millions d'euros par rapport au budget 2015, avec un poids significatif du RSA. Ce reste à charge correspond à plus de 15,4 % de nos dépenses de fonctionnement.

Au-delà du seul financement des AIS, la diminution de l'autonomie fiscale d'une part, la baisse des dotations de l'Etat d'autre part, renforcent encore le niveau de la contrainte financière.

- *Pour la prise en charge du financement du RSA par l'Etat*

Dès 2005, le département de Meurthe et Moselle affirme ce principe simple : le financement du RSA, allocation de solidarité nationale, ne peut reposer sur la fiscalité locale. Depuis, chaque année, les conseils départementaux sont dans une course folle pour boucler leurs budgets en raison d'un reste à charge de plus en plus important.

Après des années de déni de cette réalité, le gouvernement s'est engagé fin 2012 dans la recherche d'une solution. Les accords de juillet 2013 furent une réponse partielle et provisoire pour soulager les finances des conseils départementaux. Le premier ministre a repris en février 2015 la discussion avec l'ADF avec l'objectif d'aboutir à la fin du premier trimestre 2016.

Dans ce cadre, notre position est claire. La recentralisation complète du financement du RSA, sans transfert de nos recettes dynamiques, permettrait de sortir de cette impasse :

- En donnant une plus grande cohérence aux politiques de solidarité : si les départements sont les chefs de file des politiques de solidarité animées dans les territoires, l'Etat est garant de la solidarité nationale notamment par le biais du RSA.
- En permettant aux départements de jouer pleinement leur rôle dans la bataille pour l'emploi en consacrant exclusivement leurs ressources à l'insertion, l'une de politiques sociales « cœur de métier » (accompagnement social dans une logique de développement : chantiers d'insertion...).

Les autres hypothèses de financement, au-delà de ne répondre que partiellement et de façon non pérenne à la question financière pour les départements, n'apportent pas de réponse de solution durable au financement des politiques de solidarité.

- *Poursuivre la gestion rigoureuse du conseil départemental*

Hors financement des AIS, le budget fait apparaître une diminution de l'ensemble des dépenses de fonctionnement de 2,6 millions d'euros (-0.6 %) par rapport à 2015.

€	BP 2015	BP 2016	<i>Evolution 2015/2016</i>	
Dépenses réelles de Fonctionnement hors AIS	430,9 M€	431,5 M€	-3,1M€	-0,7%

Dans le même temps, les indicateurs de santé financière seront maintenus à un niveau qui reste satisfaisant : la capacité de désendettement du conseil départemental de 3,6 années (*dont dette PPP*) ; la dette par habitant de 337 € par habitants (*dont dette PPP*) au 1^{er} janvier 2016.

- *Pas d'augmentation des impôts pour les Meurthe-et-Mosellans*

Conformément aux engagements pris lors des élections départementales de 2015, le taux de fiscalité ne progressera pas en 2016, continuant ainsi de se situer en deçà de la moyenne de la strate.

3. Un budget affirmant le soutien aux actions contribuant au lien social et à la citoyenneté comme prioritaire en 2016 :

Ce budget 2016 propose de maintenir à niveau l'effort départemental consacré aux politiques de soutien à l'éducation populaire, au sport, au lien social et à la citoyenneté.

Nos concitoyens attendent que les liens qui les unissent autour des valeurs républicaines soient restaurés et consolidés.

Face à ce constat partagé au lendemain des attentats de janvier et novembre 2015, le conseil départemental a adopté en session extraordinaire le 11 janvier 2016 une délibération cadre pour « *Contribuer à bâtir une République plus unie et plus exigeante* ».

Je vous propose en conséquence de consacrer une part des recettes des droits de mutation à titre onéreux perçus fin 2015, supérieurs aux prévisions, à la création d'une enveloppe exceptionnelle de 700 000€ qui sera réservée dans les crédits de la mission Education.

Cette enveloppe exceptionnelle permettra ainsi de limiter les effets des réductions de niveaux de dépenses détaillées dans les budgets des politiques publiques consacrées à l'éducation populaire, aux sports, à la culture et à la citoyenneté, tout en proposant d'accompagner des initiatives d'acteurs locaux.

4. Données financières du budget 2016 :

Sans reprendre les éléments détaillés qui apparaissent dans le rapport d'équilibre budgétaire, le niveau des recettes réelles de fonctionnement de l'année 2016, s'établit à un montant total de 735,2 M€

Par comparaison, les recettes réelles de fonctionnement du budget primitif 2015 s'élevaient à 700,6 M€

Les dépenses de fonctionnement 2016 sont prévues à hauteur de 665,8 M€

Le résultat de fonctionnement 2016 permet de dégager une capacité courante de financement, de 45,8 M€

En intégrant une estimation prévisionnelle du futur résultat comptable 2015 qui sera repris et affecté lors de la session de juin prochain, l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement est de 69,4 M€

Les dépenses d'investissement 2016 (hors crédits revolving) sont proposées à hauteur de 122,8 M€ dont 96,8 M€ pour les dépenses d'équipement (*départementaux et non départementaux*), et 26 M€ pour le remboursement du capital de la dette.

A titre de comparaison, le montant des dépenses d'équipement 2015 étaient de 116,2 M€

Pour financer les investissements 2016, il est prévu un volume maximal de recours à des emprunts nouveaux pour un montant de 35,2 M€

Ci-après, vous trouverez la synthèse des propositions budgétaires au titre du budget primitif 2016 avec un rappel du budget primitif 2015. Plus particulièrement pour l'exercice 2016, cette synthèse présente les informations financières concernant les crédits réels de l'exercice 2016, et les crédits liés aux opérations d'ordre.

Reprise et affectation des résultats 2015

Le calcul exact du résultat comptable et son affectation seront assurés lors de la session de juin 2016, en marge du vote du compte administratif.

En l'attente, une recette exceptionnelle d'un montant de 23 M€ est inscrite au présent budget.

Comme évoqué, cette recette permet de porter l'autofinancement de la section de fonctionnement à 69,4 M€. Ce montant sera mis à profit, dans le cadre du présent budget, pour mettre en œuvre le contenu du Projet départemental, tout en poursuivant la maîtrise de nos indicateurs financiers, afin de les préserver autant que possible, au regard de l'évolution du poids des AIS en particulier.

Les opérations d'ordre 2016:

Ces opérations concernent :

- Pour les dépenses de fonctionnement :

- les dotations aux amortissements pour 45 M€
- les opérations liées au réaménagement de l'emprunt €CHF pour 6,3 M€
- le virement à la section d'investissement pour 24,4 M€

- Pour les dépenses d'investissement :

- les opérations liées au réaménagement de l'emprunt €CHF pour 6,3 M€
- les opérations patrimoniales pour 6,3 M€ (*mouvements à l'intérieur de la section d'investissement*).

Synthèse des dépenses du Budget primitif 2016

en M€	DEPENSES	BUDGET PRIMITIF 2015			BUDGET PRIMITIF 2016		
		Fct.	Inv.	Total	Fct.	Inv.	Total
CREDITS REELS DE L'EXERCICE N	Développement et Insertion	133,5	0,3	133,8	143,2	0,1	143,3
	Aménagement	57,8	57,9	115,7	53,5	42,1	95,6
	Agriculture et Environnement	4,4	4,7	9,1	3,4	1,7	5,2
	Education	24,0	42,3	66,3	23,5	45,7	69,2
	Solidarité	254,1	1,1	255,2	261,8	0,7	262,5
	Ressources et Europe	183,2	35,9	219,1	180,5	32,4	212,9
	TOTAL MISSIONS	657,0	142,2	799,2	665,8	122,8	788,6
	<i>Opérations de gestion financière: crédits revolving</i>	<i>0,0</i>	<i>50,0</i>	<i>50,0</i>	<i>0,0</i>	<i>50,0</i>	<i>50,0</i>
	TOTAL CREDITS REELS DE L'EXERCICE N	657,0	192,2	849,2	665,8	172,7	838,5
<i>Opérations d'ordre de l'exercice</i>	<i>43,6</i>	<i>0,0</i>	<i>43,6</i>	<i>76,5</i>	<i>12,6</i>	<i>89,1</i>	
TOTAL DEPENSES BUDGET	700,6	192,2	892,8	742,3	185,3	927,6	

En ce qui concerne les recettes de fonctionnement 2016, elles prennent en compte principalement :

- la diminution de la dotation globale de fonctionnement de 11,8 M€ (*montant estimé dans l'attente de la notification 201,6*),
- l'inscription des recettes et prélèvement liés au Fonds de Solidarité et au transfert par l'Etat des frais de gestion du foncier bâti concourant au financement des AIS,
- la reconduction en 2016 du taux de foncier bâti 2015 soit 17,24%,
- la reconduction en 2016 du taux départemental des droits de mutation à titre onéreux soit 4,5%,
- la reconduction en 2016 du taux de la taxe d'aménagement soit 2,1%,
- le coefficient multiplicateur de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité de 4 (*délibération FIN 20 du 21 septembre 2015*).

Synthèse des recettes du Budget primitif 2016

RECETTES		BUDGET PRIMITIF 2015			BUDGET PRIMITIF 2016		
		Fct.	Inv.	Total	Fct.	Inv.	Total
<i>en M€</i>	MISSION						
CREDITS DE L'EXERCICE N	Développement et Insertion	9,1	0,0	9,1	7,9	0,0	7,9
	Aménagement	3,2	3,8	7,0	3,2	1,2	4,5
	Agricuture et Environnement	4,5	0,1	4,6	4,3	0,5	4,9
	Education	7,1	2,2	9,3	7,1	1,5	8,7
	Solidarité	41,2	0,0	41,2	45,4	0,0	45,4
	Ressources et Europe	635,5	92,5	728,0	667,2	50,2	717,4
	TOTAL MISSIONS	700,6	98,6	799,2	735,1	53,4	788,6
	<i>Opérations de gestion financière: crédits revolving</i>	<i>0,0</i>	<i>50,0</i>	<i>50,0</i>	<i>0,0</i>	<i>50,0</i>	<i>50,0</i>
	TOTAL CREDITS DE L'EXERCICE N	700,6	148,6	849,2	735,1	103,4	838,6
<i>Opérations d'ordre de l'exercice</i>		<i>0,0</i>	<i>43,6</i>	<i>43,6</i>	<i>7,2</i>	<i>81,9</i>	<i>89,1</i>
TOTAL RECETTES BUDGET		700,6	192,2	892,8	742,3	185,3	927,6

Les rapports budgétaires 2016 sont présentés par Mission, selon la segmentation budgétaire telle que définie dans le règlement financier de la collectivité actualisé à cette session, et en cohérence avec les commissions. Ces rapports sont précédés du rapport spécifique présentant le budget annexé 2016 des Allocations Individuelles de Solidarité :

- Rapport développement solidaire et durable 2014,
- Rapport de présentation générale du budget primitif 2016,
- Rapport Allocations Individuelles de Solidarité - Budget annexé 2016,
- Mission 1 - Développement et Insertion : Rapports 4 et 5,
- Mission 2 - Aménagement : Rapports 6 à 9,
- Mission 3 - Agriculture et Environnement : Rapports 10 à 12,
- Mission 4 - Education : Rapports 13 à 21,
- Mission 5 - Solidarité : Rapports 22 à 27,
- Mission 6 - Ressources et Europe : Rapports 28 à 36.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le président du conseil départemental

La séance du **Mercredi 16 Mars 2016** est ouverte à 09 H 12, sous la présidence de **M. Mathieu KLEIN**.

Tous les membres de l'assemblée sont présents, à l'exception de **M. HARMAND Alde** et **Mme PAILLARD Catherine**, qui avaient donné respectivement délégation de vote à **Mmes PILOT Michèle** et **LASSUS Anne**.

DELIBERATION

RAPPORT N° 2 - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET PRIMITIF 2016

M. ARIES, rapporteur
Le conseil départemental,
Vu le Rapport N° 2 soumis à son examen.
Après en avoir délibéré,

- prend acte du rapport de présentation générale du budget primitif 2016.

Le président du conseil départemental certifie que cet extrait est conforme au registre des délibérations, qu'il a été publié ou notifié et qu'il sera exécutoire dès réception par M. le Préfet.

NANCY, LE 21 MARS 2016
LE PRESIDENT DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL,

The image shows the official seal of the Departmental Council of Meurthe-et-Moselle, which is circular and contains a central emblem. To the right of the seal is a handwritten signature in blue ink.

Mathieu KLEIN